

## ACCUEIL / INSCRIPTION

# PARCOURS D'ACCUEIL

Toute personne qui se présente à l'accueil de VIA sera reçue par un-e accompagnateur-trice social-e. Elle/il vous expliquera le parcours d'accueil, vérifiera si vous remplissez les conditions d'admission ou d'obligation et répondra à vos questions d'information sur nos missions. Vous serez reçu dans une langue que vous comprenez bien.

### Conditions d'admission

Pour être inscrit dans le parcours d'accueil, vous devez remplir certaines conditions d'admission.

Le parcours d'accueil est accessible à :

- ✔ Toute personne non belge âgée de **plus de 18 ans**
- ✔ Qui dispose d'un titre de séjour d'une validité de **plus de 3 mois**
- ✔ Inscrite au **registre des étrangers** d'une des 19 communes de Bruxelles

### Obligation

Attention! Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, le parcours d'accueil **a été rendu obligatoire en Région bruxelloise** pour certaines personnes primo-arrivantes (selon le motif de séjour). Toutes les informations utiles à ce sujet sont disponibles, en 12 langues, sur le site: <https://bewelcome.brussels>

### Nos bureaux & nos horaires

Nos bureaux se situent à :  
Rue Kessels, 14 à 1030 **Schaerbeek**  
Boulevard Léopold II, 170 à 1080 **Molenbeek**

Nous vous accueillons **du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00** pour une nouvelle inscription ou pour un renseignement.

## VOLET 1



Le parcours d'accueil se déroule en 2 grandes étapes : le volet 1 et le volet 2. Le volet 1 comprend un bilan social, un bilan linguistique et une information de 10 heures.

### Informations Droits et Devoirs

Cette information de **10 heures**, proposée généralement en 3 demi-journées, est donnée dans une langue que vous comprenez bien.

Elle vous permettra de mieux comprendre **vos droits et vos devoirs en Belgique** et de recevoir des informations utiles à votre insertion dans la vie de tous les jours en Belgique.

Nous y abordons des thèmes tels que la Constitution belge, les normes sociales et juridiques, le logement, les soins de santé, l'emploi, le système scolaire ainsi que la mobilité.

### Bilan social

Il s'agit d'une rencontre avec votre accompagnateur-trice social-e pour **faire le point ensemble sur votre situation** dans différents domaines de la vie quotidienne tels que le logement, la santé, la vie familiale ou encore votre situation professionnelle et financière.

Vous discutez ensemble de vos besoins dans ces différents domaines et nous vous conseillons ou orientons au mieux pour vous aider dans vos différentes démarches.

### Bilan linguistique

Il s'agit d'un **test de français** pour vous situer par rapport à la connaissance de langue française. Ce test nous permettra de vous orienter vers un cours de français adapté à votre niveau.

# PARCOURS D'ACCUEIL

## ATTESTATION VOLET 1



Lorsque ce premier volet est terminé, vous recevez une première attestation.

C'est une preuve officielle que vous avez suivi le volet 1 du parcours d'accueil au sein de l'Asbl VIA.

## CONVENTION

La convention est le moment où vous décidez avec votre accompagnateur social-e de la suite de votre parcours à VIA.

C'est à ce moment que, selon vos besoins et vos souhaits, vous définissez votre programme: accompagnement individuel et orientation, formation à la citoyenneté et cours de français.

## VOLET 2



### Accompagnement individuel

Durant l'ensemble du parcours d'accueil, vous bénéficiez d'un accompagnement social avec votre accompagnateur social-e.

Cet accompagnement est individuel et adapté à vos besoins propres. Il consiste en une aide dans les différentes démarches administratives, des conseils, une orientation dans les différents domaines de la vie sociale comme la garde des enfants, les problématiques de logement, l'orientation socioprofessionnelle, ou toute autre besoin spécifique que vous pourriez exprimer.

### Apprentissage du français

Nous proposons des **cours de français gratuits** en partenariat avec différentes écoles réparties sur tout le territoire bruxellois. Les cours seront adaptés à votre profil et à votre niveau.

Ils se donnent en soirée (à raison de 7h/semaine) ou en journée (à raison de 10h, 12h, 16h ou 20h/semaine).

### Formation « citoyenneté »

La formation à la citoyenneté est un approfondissement de la formation « Droits et Devoirs – Vivre en Belgique ».

Nous y abordons l'histoire, la géographie, l'économie, la politique, les institutions en Belgique. Différentes visites et rencontres avec des organismes bruxellois-clé sont prévues. Cette formation est un lieu d'échanges, de rencontres et de partage. Elle est donnée en différentes langues et organisée généralement en demi-journées.

### En fin de parcours,

vous recevrez une attestation officielle prouvant votre participation au parcours d'accueil, conformément à votre convention, au sein de l'Asbl VIA.

## ATTESTATION VOLET 2

